

## RENCONTRE DU 12 MARS 2024

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité de parents du 12 mars 2024, à 19 h, à la salle 016 du centre administratif situé au 1515, rue Sainte-Marguerite à Trois-Rivières, à laquelle étaient présents :

#### PRÉSENCES

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
Comité EHDAA	Marie-Eve Garceau	-
Académie les Estacades	Marc Zongo	-
École alternative Freinet de Trois-Rivières	Daniel Dupont	-
École aux Deux-Étangs	-	Majolie Kuemo Djeuyap
École Belle-Vallée	Ménaïk Bleu	-
École Curé-Chamberland	Cynthia Dupont	-
École de l'Envolée	Shana Myriam Ravary	-
École de musique Jacques-Héту	Nicolas Ribes Turgeon	-
École de Pointe-du-Lac	-	Marie-Claude Hardy
École des Bâtisseurs	-	Julie Martin
École des Champs-et-Marées	-	Valérie Charest
École du Bois-Joli	Stéphanie Bellemare	-
École intégrée des Forges	-	Geneviève Allard
École Jacques-Buteux	Pier-Luc Savard	-
École Laviolette	Catherine Blais	-
École les Terrasses	-	Valérie Beaulieu
École Louis-de-France	Carolann Fournier	-
École Marguerite-Bourgeois	Manon Ricard	-
École Marie-Leneuf	Maria Lira	-
École Notre-Dame-du-Rosaire	-	Hélène Gervais
École primaire de l'Académie-Sportive	Alexandre Pilon	-
École primaire de Louiseville	Rubina Neruda Bhicajee	-
EPEI – Secteur centre	Cindy Champagne	Marilyne Lefebvre
EPEI – Secteur-Est	Valérie Lupien	
École Richelieu	Mélanie Picard	-

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
École Saint-François-d'Assise	-	Jean-François Viau Gélinas
École Saint-Paul	Mohammed Amine Sacy	-
École Saint-Philippe	David Desaulniers	-
École Saint-Pie-X	Fanny Zuniga	-
École secondaire des Pionniers	Hanaa Ghaffar	-
École secondaire l'Escale	Anik Carle	-

## ABSENCES

Établissement
École Ami-Joie-et-des-Grès
École Cardinal-Roy
École Chavigny
École de la Solidarité
École de la Source
École de Yamachiche-Saint-Léon
École Dollard
École du Versant-de-la-Batiscan
École le Tremplin
École Madeleine-De Verchères
École Mond'Ami
École Richelieu

### 1. MOT DE BIENVENUE

Madame Cindy Champagne, présidente, souhaite la bienvenue à tous les représentants et les remercie de leur présence.

### 2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Modifications au calendrier scolaire 2024-2025  
Mme Sophie Houle, directrice des Services éducatifs
5. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 du Centre de services scolaire – Lancement de consultation

- Mme Élyse Giacomo, secrétaire générale
6. Règlements généraux des services de garde  
Mme Annie Dubois, directrice en soutien et accompagnement des cadres
  7. Présentation du Regroupement des comités de parents autonomes du Québec  
M. François Paquet, conseiller à l'engagement, RCPAQ
  8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024
  9. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024
  10. Mot de la présidente et correspondance
  11. Parole aux représentants des écoles
  12. Rapports :
    - 10.1. du trésorier
    - 10.2. d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire
    - 10.3. d'un administrateur du CA du RCPAQ
    - 10.4. de la représentante du comité EHDAA
    - 10.5. de la responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>
    - 10.6. d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision d'une décision)
    - 10.7. comité calendrier
  13. Affaires nouvelles :
    - 13.1.
    - 13.2.
  14. Levée de l'assemblée

**CP-12032024-01**

IL EST PROPOSÉ PAR ALEXANDRE PILON ET APPUYÉ PAR MÉNAÏK BLEAU

Que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CP-12032024-02**

#### **4. MODIFICATIONS AU CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025**

Mme Sophie Houle, directrice des Services éducatifs.

Tel que présenté dans le document envoyé au comité de parents :

Le congrès de Mots et de craie se tiendra à Trois-Rivières du 14 au 16 mai 2025. Pour la première fois, il se tiendra à l'extérieur de la Ville de Sherbrooke et c'est Trois-Rivières qui sera l'hôte de cet événement important pour le développement professionnel des enseignants (titulaires du primaire, enseignants de français au secondaire, enseignants en adaptation scolaire et enseignants orthopédagogues) et des professionnels (orthopédagogues, conseillers pédagogiques). Afin de permettre à un maximum d'enseignants d'y participer, le CSS souhaite inverser les éléments suivants dans le calendrier scolaire 2024-2025 :

- Journée pédagogique du 9 mai 2025
- Journée T1 du 16 mai 2025

Cette modification mineure au calendrier scolaire permettrait principalement :

- D'éliminer les absences des enseignants et des professionnels sur le temps de présences des élèves en classe;
- D'éliminer les coûts de suppléance des enseignants participants.

ATTENDU QUE la participation des enseignants et des professionnels au congrès s'inscrit directement dans les objectifs de réussite en français du PEVR;

ATTENDU QUE la modification au calendrier favorisera la participation des enseignants et des professionnels au congrès;

ATTENDU QUE le syndicat des enseignants s'est montré favorable à la modification proposée;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉNAÏK BLEAU ET APPUYÉ PAR ALEXANDRE PILON

Que le comité de parents appuie la modification au calendrier scolaire 2024-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **5. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2027 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE – LANCEMENT DE CONSULTATION**

Mme Élyse Giacomo, secrétaire générale.

Mme Giacomo rappelle ce qu'est le Plan triennal de répartition et des destinations des immeubles du CSS en référant à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (les parents peuvent se référer au document envoyé au CP). Le plan triennal 2024-2027 est à l'étape de consultation auprès du comité de parents.

Dans leur consultation du plan déposé, les parents doivent se fier aux colonnes « ordre d'enseignement » et non au nombre de locaux. Certaines données ne sont pas à jour, il ne faut pas se fier aux données de fréquentation à cette étape.

Mme Giacomo demande aux parents de signaler toutes erreurs trouvées dans le plan directement par courriel.

Quelques parents se prononcent sur quelques corrections à faire.

École Lavolette : le service de garde est identifié à l'édifice Saint-Dominique alors que des enfants se font garder aux 2 autres pavillons.

École primaire de l'Académie-Sportive : un parent demande pourquoi il y a 80 élèves de moins d'ici 3 ans. Les données sont en jaune, elles seront mises à jour; il ne faut pas s'y fier.

École Belle-Vallée : pour l'immeuble « École Saint-Justin » : il faut ajouter « 4 » pour service de garde.

Il est demandé d'envoyer les autres demandes de corrections par courriel.

## 6. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES SERVICES DE GARDE

Mme Annie Dubois, directrice en soutien et accompagnement des cadres.

Les règles de fonctionnement des SDG (portion unifiée du CSS) ont été revues suite à l'adoption du Règlement sur les services de garde en milieu de garde. Le retour de consultation est prévu pour le 23 avril.

Mme Dubois nous entretient sur la partie unifiée des règles de fonctionnement et non sur les portions spécifiques à chaque école. Les parents peuvent se référer au document envoyé aux membres du CP sur le sujet. Les postes de 7 h sont difficiles à combler dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre actuel. Le ratio en SDG qui doit être appliqué partout est de 20 pour 1. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour recruter afin d'appliquer ces ratios.

Dans les cas où des pénuries persisteraient, certaines restrictions d'accès peuvent être appliquées. Il est donc primordial que les inscriptions soient complétées en bonne et due forme pour pouvoir adéquatement planifier les effectifs. L'inscription des enfants est prévue du 6 au 17 mai. Le Service des communications est impliqué pour que l'information soit bien relayée.

Les parents sont invités à poser leurs questions :

- *Peut-il y avoir des exceptions?*

Une liste d'attente est prévue si l'inscription est hors délai.

- *Pourquoi le 17 mai est-il la date butoir, considérant qu'il y a des changements d'école?*

La liste d'attente sera écoulee en ordre si l'inscription est faite dans le CSS.

- *Un parent dit qu'il faudrait considérer les changements de région.*

Les enfants inscrits durant la période d'inscription seront priorisés.

- *Avez-vous des statistiques des années antérieures que vous pouvez utiliser pour faire des prévisions?*

Mme Dubois dit que le CSS a les données pour faire des prévisions et estimer si les inscriptions ont bien été faites.

- *Avez-vous accès aux courriels des parents pour les contacter et faire des rappels?*

Mme Dubois confirme que le CSS a un plan de communication et que ce sont les directions d'école qui s'occupent de contacter les parents. Dans certains cas, il est possible d'envoyer des formulaires papier, mais l'utilisation du portail est privilégiée.

- *Étant donné que lors de l'inscription il faut confirmer qui est dîneur ou qui a une fréquentation régulière, il y a une possibilité de « surinscription ».*

C'est possible, mais la règle est que le changement de mode de fréquentation ne peut se faire qu'une fois.

- *Y a-t-il une latitude pour des parents dans le besoin?*  
Étant donné la pénurie de main-d'œuvre, il pourrait y avoir des parents qui n'ont pas accès. La réponse donnée est que si les ratios ne pouvaient vraiment pas être respectés, les enfants plus jeunes sont priorisés.
- *S'il arrive un changement d'école, peut-on inscrire l'enfant au service de garde, comme à l'école?*  
Mme Dubois rappelle que l'école est obligatoire, mais le service de garde reste un service. Il est possible qu'il n'y ait plus de place.
- *Un parent se dit d'accord avec le principe des règles révisées. Il dit que les parents doivent se responsabiliser et que c'est une bonne idée de synchroniser l'inscription au SDG avec les inscriptions scolaires. Les imprévus peuvent arriver.*
- *Étant donné qu'il y a un seul changement possible, la situation financière peut être un frein à l'inscription?*  
Mme Dubois dit que si plusieurs changements étaient permis, cela rendrait la gestion plus compliquée. Toutes ces règles sont bien explicites dans le formulaire.
- *Y a-t-il des bris de services?*  
La réponse est qu'actuellement non. D'ailleurs, une lettre a déjà été envoyée pour informer les parents de ratios limites, demandant aux parents qui le pouvaient de garder leurs enfants à l'école.
- *Un parent mentionne que dans la lettre envoyée dans son école, on demandait un arrêt de fréquentation pour tous les jours, ce qui rendait difficile de répondre à la demande puisque pour de nombreux parents, il est impossible de retirer un enfant toute la semaine.*
- *Un parent mentionne que pour les enfants EHDAA au secondaire, certaines classes n'ont pas le SDG.*  
Mme Dubois s'occupe des classes du primaire. Pour une école au secondaire, une demande au CÉ peut être faite pour discuter de cette situation. En ce qui concerne les revendications du RCPAQ en ce sens, il faudrait faire des représentations auprès du ministère de l'Éducation. Mme Dubois ajoute que les enfants à besoins particuliers sont des exclus des mesures de restriction des accès prévus aux règles.
- *Si des mesures de restriction entrent en vigueur, y aura-t-il des brigadiers le midi?*  
La réponse est qu'en principe oui, cela se fait en collaboration avec les villes. Ce sera à vérifier avec les municipalités.
- *Monsieur Savard propose de mettre sur pied un questionnaire pour vérifier quel enfant est plus apte à retourner manger à la maison, dans un cas où des mesures seraient appliquées, parmi les enfants assez vieux et assez près de l'école pour retourner manger. Le CÉ devrait avoir la responsabilité de déterminer la sélection des élèves qui auront des restrictions d'accès, ils doivent être impliqués pour que la démarche soit bien normée.*  
Mme Dubois prend note de la suggestion.
- *Un parent affirme qu'il est dommage que les enfants qui habitent proche de l'école soient ceux visés par les mesures de restrictions.*

Mme Dubois répond qu'il n'y a pas de solution parfaite. Si les règles avaient été mises en place cette année, il y aurait eu des restrictions dans 1 école seulement. Il faut surtout prévoir et encadrer la mesure.

- *Est-ce que la mesure serait appliquée pour des élèves aux besoins particuliers qui habitent proche?*

Mme Dubois répond qu'il faut analyser cas par cas.

- *Un parent dit qu'avant d'appliquer des restrictions d'accès, il faudra envoyer un courriel.*  
La réponse est qu'il est prévu d'écrire aux familles pour trouver des familles volontaires en premier lieu.

- *Un parent demande s'il est possible de jumeler des plus jeunes avec des 6<sup>e</sup> année dans un cas de pénurie?*

La réponse est que non, pour une question de sécurité.

- *Un parent demande si les démarches de recrutement se poursuivent pour limiter les périodes de restrictions.*

Mme Dubois répond « oui, absolument ».

- *Un parent demande s'il est possible de payer un transporteur pour ramener les enfants à la maison.*

La réponse est que ce scénario a été exploré, mais que la pénurie de transporteurs rend cette solution difficile à implanter en réalité.

Les parents sont invités à acheminer leurs commentaires à la présidence d'ici le début de la semaine suivant la séance du CP.

## **7. PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT DES COMITÉS DE PARENTS AUTONOMES DU QUÉBEC**

M. François Paquet, conseiller à l'engagement, RCPAQ.

Monsieur Paquet s'implique depuis 1997 dans le système scolaire. Il a été président de la FCPQ puis formateur. Il est conseiller à l'engagement parental au RCPAQ. Il fait du service-conseil et il est possible de le rejoindre via le site Web du RCPAQ pour des questions.

La présentation de monsieur Paquet sera envoyée aux membres du CP. Elle aborde plusieurs éléments en lien avec le fonctionnement des CÉ et des CP.

Au sujet des budgets des écoles, on retrouve plusieurs mesures :

- Mesures protégées : mesures destinées aux établissements. Elles doivent être utilisées aux fins spécifiées et sont non transférables.
- Mesures dédiées : mesures destinées aux établissements. Elles sont généralement transférables dans son regroupement.
- Mesures sans contrainte : elles ne sont ni protégées, ni dédiées.

Lors de la reddition de compte, il est nécessaire que le CÉ de chaque établissement adopte une résolution confirmant que les mesures ont été transférées à l'établissement et que le déploiement est prévu au budget.

À partir de 2022-2023, les établissements ne doivent plus transmettre cette résolution au ministère.

À partir de 2023-2024, les montants non dépensés seront ramenés dans un fonds qui reste dans un budget du CSS.

Regroupement de mesures 15020 - Soutien à la persévérance :

- Prog. tutorat 15021 (protégé)
- École on bouge 15023 (dédiée)
- Aide aux parents (15024) (dédiée) : mieux accompagner les parents, élaborée avec les CÉ, en complémentarité des mesures proposées par le ministère de la Famille
- Seuil minimal de services pour les écoles (15025) (dédiée)
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) 15027 (protégée)
- Activités parascolaires au secondaire (15028) (protégée)

*Un parent demande comment faire pour savoir si l'école a droit à des mesures pour élèves doués?*

M. Paquet répond qu'il faut demander à la direction de l'école, car cela dépend de la distribution des fonds.

Monsieur Paquet enchaîne avec le sujet de l'implication parentale. Pourquoi s'implique-t-on? Une seule raison à retenir : pour les enfants! On prend les décisions en fonction des enfants. Il donne des conseils basés sur son expertise et donne des conseils aux parents : débattre des idées, travailler en équipe, respecter les rôles et compétences de chacun et se mettre à la place des autres. Se fier sur des données vérifiées et vérifiables. Il mentionne que le comité de parents a un pouvoir d'influence, qui peut amener des améliorations. C'est la seule instance constituée uniquement de parents. Le rôle des représentants au comité de parents est d'amener la position des parents de leur milieu.

Il rappelle les fonctions du comité de parents et dit qu'il est important de savoir qu'à la demande de parents, le CSS transmet aux parents tout document que le comité de parents leur adresse.

Finalement, il invite les parents à consulter le site Web du RCPAQ. Il y a des capsules et des événements gratuits, par exemple « les entretiens de Pauline » sur l'orthopédagogie au primaire.

## **8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024**

**CP-12032024-03**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT ET APPUYÉ PAR ALEXANDRE PILON

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 9. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

Il n'y a pas de suivis en lien avec le dernier procès-verbal.

## 10. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE

- 1) Éclipse solaire : le CSS a déjà mis des mesures en place. Des lunettes ont été achetées pour les enfants. Il y a 2 options concernant le déroulement de la journée :
  - 1<sup>re</sup> option : les écoles fermeraient une demi-journée;
  - 2<sup>e</sup> option : les écoles fermeraient à la fin des classes.

Dans les deux cas, les enfants auront des lunettes, mais ils doivent être accompagnés d'adultes.

Une décision conjointe des régions 04 et 17 sera prise d'ici la fin de la semaine et les écoles enverront des communications aux parents.

Un parent demande s'il a été évalué de devancer le transport scolaire. Mme Champagne répond que oui, mais que des enjeux de disponibilité mettent un frein à ce scénario.

- 2) Rougeole : certaines écoles seront ciblées par le CIUSSS pour offrir la vaccination en priorité.
- 3) La nouvelle directrice générale et le nouveau directeur général adjoint se présenteront au CP du mois d'avril. Les parents sont invités à envoyer leurs questions à l'avance à la présidente.
- 4) En rappel : certains membres du CP n'ont pas signé le code d'éthique : mesdames Charest, Gervais et Carle.
- 5) Correspondance de madame Renée-Claude Lapointe, travailleuse sociale, qui demande l'appui des CP à des recommandations qu'elle propose au gouvernement. La correspondance sera envoyée par courriel aux membres du CP. Le CP du CSSCDR peut prendre position indépendamment des autres CP. Un retour sera fait à la prochaine réunion. À noter : le RCPAQ va étudier le projet de loi contre le harcèlement et l'intimidation.

## 11. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES

Monsieur Pilon demande si le CP a un mot à dire sur les services de garde, en particulier sur la banque de données pour les films qui sont présentés aux enfants en service de garde. Il a constaté que la classification des films pouvait être erronée et que certains films présentés sont potentiellement non adaptés pour l'âge des enfants.

En première instance, Mme Champagne propose que ce problème soit soumis au CÉ de l'école. Sinon, il est possible de faire une plainte et d'écrire à la présidente au besoin.

Des parents prennent la parole :

- Les virements « interac » sont maintenant possibles pour le SDG de l'école primaire de Louiseville.
- À l'école l'Escale : il y a un mouvement de grande solidarité suite au drame vécu pendant la semaine de relâche.
- Félix Lampron, un élève, a été nommé bénévole de la relève de la Ville de Louiseville

## **12. RAPPORTS**

### **12.1** du trésorier

Le solde du compte est 10 250,79 \$ (le chèque reçu du CSS a été déposé). Il a plusieurs montants non réclamés en ce moment. Il aura surement un surplus par rapport à l'an dernier, dû notamment à une rencontre du CP en virtuel en décembre.

### **12.2** d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire

Mme Champagne annonce que monsieur Jean-François Bédard est choisi comme DGA. Monsieur Bédard est l'ancien directeur de Chavigny, un candidat qui vient du terrain. Le comité de sélection est très satisfait du processus.

### **12.3** d'un administrateur du CA du RCPAQ

CA en février : les faits saillants seront envoyés par Prisca Bombard aux membres du CP. Il a été question de l'éclipse pendant la séance. S'il y a des questions, les parents ne doivent pas hésiter à les poser à Maria Lira. Elle invite les parents à consulter le site Web du RCPAQ.

### **12.4** de la responsable du comité EHDAA

Il n'y a pas eu de rencontre.

### **12.5** de la responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>

La personne est absente.

### **12.6** d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision d'une décision)

- Transport : la personne est absente.
- Culturel : Il y a une réunion la semaine prochaine.

- Décision : Il n'y a pas eu de révision.

## 12.7 comité calendrier

Les recommandations du comité calendrier sont :

- Août : le premier jour d'école serait le 22 août (au lieu du 25) en journée pédagogique; la rentrée serait le mercredi 28 août.
- Septembre : la journée pédagogique du 15 septembre serait déplacée au 26 septembre.
- Octobre à février : pas de changement.
- Mars-Avril : la journée pédagogique du 30 mars serait retirée et placée le 20 avril.
- Mai : la journée « T1 » et la pédagogique seraient interchangeables.
- Juin : la journée « T3 » serait le 5 juin, car il y aura des élections fédérales et la « T2 » serait le 22 juin.

Ménaïk Bleau va envoyer les recommandations à madame Sophie Houle.

**CP-12032024-04**

IL EST PROPOSÉ PAR CYNTHIA DUPONT ET APPUYÉ PAR ALEXANDRE PILON

Que les rapports soient adoptés en blocs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

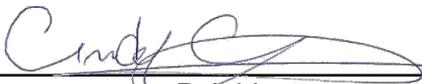
**CP-12032024-05**

IL EST PROPOSÉ PAR SHANA MYRIAM RAVARY ET APPUYÉ PAR DANIEL DUPONT

Que la séance soit levée à 21 h 38.

La prochaine séance se tiendra le 2 avril 2024 à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

  
Présidente

Nicolas Ribes Turgeon

Secrétaire